RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00347
Numéro SIREN : 443 427 505
Nom ou dénomination : JBM DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009096

JBM Distribution

Actif			Au 30/09/2021 Montant brut	Amort ou Prov	Montant net	Au 30/09/2020
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				28 874
		Avances et acomptes				
		TOTAL				28 874
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	12 468	2 979	9 489	10 659
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	12 468	2 979	9 489	10 659
		Total de l'actif immobilisé	12 468	2 979	9 489	39 533
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés	117 448		117 448	46 800
		Autres créances	1 168 525		1 168 525	1 375 332
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	1 285 974		1 285 974	1 422 132
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	25 834		25 834	11 611
		TOTAL	25 834		25 834	11 611
Charges constatées d'avance						
		Total de l'actif circulant	1 311 808		1 311 808	1 433 744
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	1 324 276	2 979	1 321 297	1 473 277
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					1 167 445	1 305 717

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

KPMG

Bilan passif

JBM Distribution

Passif		Au 30/09/2021	Au 30/09/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 157 470)	157 470	157 470
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	17 500	17 500
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 010 593	1 010 593
	Report à nouveau	-153 550	-178 408
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	37 642	24 858
	Situation nette avant repartition	1 069 656	1 032 013
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	1 069 656	1 032 013
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	19 440	25 123
	Emprunts et dettes financières divers (3)	206 805	391 159
	Total	226 246	416 283
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 320	2 880
	Dettes fiscales et sociales	21 074	22 100
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	25 394	24 980
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	251 641	441 263
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	1 321 297	1 473 277
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	19 440	19 440
	à moins d'un an	232 200	421 822
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

certifié conforme

Compte de résultat

JBM Distribution

		France	Exportation	Du 01/10/2020 Au 30/09/2021 12 mois	Du 01/10/2019 Au 30/09/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	28 874		28 874	
	- Services	39 000		39 000	39 000
	Chiffre d'affaires net	67 874		67 874	39 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits			0	
	Total			67 874	39 000
Charges d'exploitation (2)	Marchandises \| Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements \| Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			35 511	12 653
	Impôts, taxes et versements assimilés			375	377
	Salaires et traitements			1 005	899
	Charges sociales				
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations \| amortissements				
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations \| provisions			1 080	
	Dotations d'exploitation · sur actif circulant				
	Dotations d'exploitation · pour risques et charges				
	Autres charges				10
	Total			37 971	13 939
	Résultat d'exploitation A			29 902	25 060
Opci commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			270	202
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			270	202
	Résultat financier D			-270	-202
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			29 632	24 858

KPMG

Compte de résultat

JBM Distribution

			Du 01/10/2020 Au 30/09/2021 12 mois	Du 01/10/2019 Au 30/09/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 100	
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total	8 100	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		90	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	90	
	Resultat exceptionnel	F	8 010	
	Participation des salariés aux résultats	G		
	Impôt sur les bénéfices	H		
	BÉNÉFICE OU PERTE (±E±F-G-H)		37 642	24 858

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier
	- redevances de crédit-bail immobilier
(4) Dont	produits concernant les entités liées
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées

certifié conforme

JBM DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 157 470 euros
Siège social : 7, rue Alfred Nobel
66470 STE MARIE
443 427 505 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 37 642,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**37 642,37 euros**
Affecté en totalité au compte "report à nouveau"	37 642,37 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



JBM DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée au capital de 157 470 euros
Siège social : 7, rue Alfred Nobel
66470 STE MARIE
443 427 505 RCS PERPIGNAN

Ci-après la « **Société** »

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars, à 17 heures,

Les associés de la société JBM DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée au capital de 157 470 euros, divisé en 15747 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 7, rue Alfred Nobel 66470 STE MARIE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno MONTAGNON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 37 642,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**37 642,37 euros**
Affecté en totalité au compte "report à nouveau"	37 642,37 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Bruno MONTAGNON
Gérant

